Un reportage radio à écouter pour comprendre les enjeux de la privatisation des cantines et du nettoyage dans les collèges du 78 – Grève et manifestation vendredi 22 décembre à Versailles, jour du vote de ce projet au Conseil départemental… « Pour nous défendre, pour dire, nos droits… » Vous avez le soutien des élèves !!! Rdv le 22/12 pour la manif – départ 8 h place d'armes (Versailles) Pétition à signer et faire signer… http://sudeducation78.ouvaton.org/Petition-intersyndicale-contre-la-privatisation-des-cantines-et-du-nettoyage Fichier audio à écouter… http://www.questionsdeclasses.org/R%C3%A9gime%20drastique.mp3

Dans les collèges des Yvelines, cantine et nettoyage livrés au privé

> Au 1er janvier 2019, la totalité des cantines des collèges des Yvelines – ainsi que le nettoyage des bâtiments – passera sous le contrôle d'une Semop où les actionnaires privés seront majoritaires. Un volume de 7 millions de repas par an pour 116 établissements scolaires livrés au marché et 800 agent.e.s « externalisé.es »… Une première en France.

Le département des Yvelines, qui emploie 800 agents dans les collèges (pour 80 000 élèves scolarisé.e.s dans 116 établissements) a décidé de confier, dès le 1er janvier 2019, la gestion des cantines et du nettoyage à un opérateur privé – une Semop (Société d'économie mixte à opération unique), dirigée par le président du Conseil départemental mais majoritairement privée (66 % contre 34 % au public). Une première en France, dans un département où les 42 élu.e.s sont tous et toutes issu.e.s de la droite… L'opération a été menée au pas de course : fin septembre 2017, c'est en réunion dite de « concertation », que le département annonce ce passage en force. L'opposition syndicale obtient un petit délai… qui lui permet d'impulser une mobilisation (5 journées de grève à l'appel d'une intersyndicale CFDT, CGT, FO, Sud soutenue par les parents d'élèves de la FCPE). **La privatisation, c'est plus « moderne »** Du côté du Conseil départemental, le projet est paré de toutes les vertus : « À l'heure actuelle, selon Cécile Dumoulin, vice-présidente déléguée aux collèges, 44 % des cantines sont placées sous la responsabilité du privé. […]. Cette réforme est ambitieuse et vise à la mise en œuvre d'une tarification sociale, une simplification des paiements, une lutte contre le gaspillage et à l'achat de produits de notre agriculture. » Si 40 cantines sont effectivement déjà sous la coupe du marché, seul l'entretien de quatre collèges a été privatisé. Le CD entend donc faire de l'exception la norme. Une gestion qui se ferait à budget constant et où la course aux bénéfices (l'objectif d'une Semop ! voir encadré) impactera la qualité du service, les salaires et les conditions de travail… comme partout dans le privé et surtout dans les secteurs de la restauration industrielle et du nettoyage ! Ce que ne réfute pas le Directeur général des services au Conseil départemental, « Nous pensons qu'il y a beaucoup de gaspillage aujourd'hui et qu'on peut être aussi efficace qu'une entreprise en centralisant les achats, surtout si le mode est privé car il permet de s'affranchir des marchés publics »… Pour le Snes 78, « c'est un plan social qui s'annonce pour les agents, notamment les gestionnaires qui ont aujourd'hui en charge la gestion de personnel et les paiements des cantines. De plus, les adultes présents dans les cantines jouent un rôle éducatif. Ils ne doivent pas disparaître. » Si les débrayages ont été significatifs (une heure de 11 h à midi pour bloquer la demi-pension), les sirènes du privé séduisent aussi quelques agents… Ce qui n'est pas le cas de Pascale, une gréviste qui déclare dans la presse : « Pourquoi faire ça ? Ce n'est pas normal. Au début, on travaillait pour le Rectorat, après, pour le Conseil départemental et maintenant, pour la Semop. On nous prend pour des pions ! On n'a pas envie d'aller dans le privé. Le gestionnaire fera ce qu'il voudra de nous. On veut garder la sécurité de nos emplois. » Mais les entreprises qui voient s'ouvrir un nouveau marché, ne sont pas les seules à se réjouir… Sur un forum de gestionnaires, on peut lire : « Bon débarras de cette tâche ingrate que de manager des agents toujours

problématiques. Leur statut de fonctionnaire fait d'eux une catégorie d'un autre monde. Paradoxe : la femme de ménage est fonctionnaire alors que l'informaticien est au mieux, s'il existe et que c'est son métier, un contractuel. Où est la vision stratégique ! Notre fonction ne devrait-elle pas devenir plus stratégique ? Au lieu de gérer les agents et les haricots, ne faut-il pas s'occuper du pilotage global de l'établissement ? » Si cet avis n'est heureusement pas unanimement partagé (certains gestionnaires dénoncent le fait que « les élèves ne sont plus qu'un investissement et les agents ne sont plus qu'un coût. »), il illustre assez les ravages de la pensée du tous contre tous et la difficulté d'opposer un front uni aux attaques contre le service public. Le vendredi 22 décembre, le projet doit être voté… à moins que notre mobilisation fasse reculer le Conseil départemental. ■

La Semop, une arme de destruction massive des services publics

Les sociétés d'économie mixte à opération unique (Semop) ont été créées par la loi du 1er juillet 2014. Ce sont des sociétés commerciales, anonymes. Les collectivités territoriales ou l'État les constituent, en tant qu'actionnaire, avec un opérateur privé. Ce sont donc des sociétés d'économie mixte (SEM). Elles ont été mises en place pour répondre aux limites des PPP (Partenariats public privé) pas assez attractifs pour le privé et surtout encore trop soumis à un contrôle citoyen. Ainsi, note Bernard Mounier, « Les multinationales de l'eau craignaient un processus de remunicipalisation massif. » D'ailleurs, comme toutes les sociétés commerciales les Semop ont pour objectif de produire des dividendes élevés pour leurs actionnaires. Cette clause implique que la collectivité publique intègre la recherche du profit maximum dans une opération d'intérêt général financée par des usagers ». Voir article « La Semop, une arme de destruction massive de la gestion publique directe ? », Bernard Mounier, Mediapart.

Documents joints

regime_drastique.mp3